

REGLEMENT CYCLISME 2024

FSGT 73-74

Edité par la Commission Cyclisme Fsgt 73-74 (2 Savoie) et validé par les Présidents de Clubs affiliés ou leurs représentants.

Dernière révision : 8 décembre 2023 en Réunion CCyclisme



www.fsgt73.com

<http://fsgt74.org>

Préambule :

Le REGLEMENT CYCLISME repose sur le Règlement national. Il a été affiné lors de multiples réunions et Assemblées Générales avec les Clubs affiliés. La Commission Cyclisme (CCyclisme) en est la garante (composition de cette Commission dans *l'Annexe 1*).

Le REGLEMENT CYCLISME est partagé et validé par tous les Présidents de Clubs affiliés à la FSGT 73 ou à la FSGT 74.

Le fait de souscrire une Licence FSGT Cyclisme vaut acceptation de ce Règlement par chaque licencié et vaut acceptation des décisions prises officiellement par la CCyclisme. Chaque Président de club a la responsabilité de diffuser le règlement auprès de l'ensemble des licenciés de son club.

Ce règlement évolue en fonction des actualités avec à minima une mise à jour par an. Il est à chaque fois voté et validé en CCyclisme. Les points nouveaux sont présentés lors de l'AG.

Ce règlement est disponible en PDF sur le site www.fsgt73.com et <http://fsgt74.org>.

Tout club désirant participer aux activités cyclisme organisées par la FSGT, doit être affilié au comité départemental FSGT 73 ou 74. Chaque club voit sa responsabilité civile engagée pour l'organisation de ses épreuves placées sous les règlements de la FSGT. Il doit appliquer la réglementation des assurances en vigueur.

I) Licence et Tarifs :

Les tarifs sont définis par la FSGT Nationale et départementale et s'imposent à tous les Clubs adhérents.

Dans le tarif de la licence il y a une cotisation Assurance qui permet de couvrir chaque licencié dans son activité Cyclisme (ou autre activité si celle-ci est organisée par un club ou un Comité FSGT).

Une cotisation spécifique Cyclisme est demandée à chaque adhérent « compétition » afin de financer les actions de la CCyclisme (maillots de sélection, classement annuel PRESTIGE, Championnats départementaux des 2 Savoie, autres organisations pour l'intérêt général,...).

Les tarifs sont précisés dans [l'annexe 2](#) et ils sont susceptibles de changer chaque année.

La présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication est exigée tous les trois ans : toute personne sollicitant une première licence doit remettre à son association un certificat médical datant de moins d'un an, établissant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou le cas échéant de la discipline concernée. Attention, si la licence sollicitée ouvre droit à des compétitions, le certificat doit mentionner spécifiquement l'absence de contre-indication de la pratique du cyclisme ou de la discipline concernée en compétition.

II) Les catégories

Les licences devront comporter un timbre de catégorie de l'année en cours, la photo, la signature (pour les clubs qui ont une assurance spécifique : un justificatif est exigé).

Au sein de la CCyclisme, une commission Catégorie (CC Catégorie) gère l'attribution de la Catégorie de valeur pour les nouveaux coureurs et gère au besoin le changement de catégorie des coureurs déjà connus.

L'attribution de la Catégorie de valeur se fait selon des normes précises et la décision de la CC Catégorie fait foi. Adresse de correspondance de cette CC Catégorie : preinscriptionfsgt7374@gmail.com

1) Typologie de Catégorie

A noter que tout coureur FSGT 73/74 se déplaçant dans une autre région que celle de son appartenance devra se conformer au règlement du dit comité (catégorie ou autre).

1.1) Catégorie de valeur

Catégorisation des adhérents « homme » selon un critère de niveau de performance :

Cat 1 - Cat 2 - Cat 3 - Cat 4 - Cat 5

Pour chaque nouveau coureur, obligatoirement les Présidents de Club remplissent et envoient à la CC Catégorie la fiche « demande d'orientation de catégorie pour un nouvel arrivant » avec le passé sportif (fiche disponible sur le site www.fsgt73.com).

Les normes utilisées pour la prise de décision par la CC Catégorie se trouvent en [annexe 3](#).

1.2) Catégorie d'âge

a) Homme :

- Catégorie 70 ans et plus dans la saison en cours.
- Catégorie 60 ans à 69 ans dans la saison en cours (ancien).
- Catégorie 50 à 59 ans dans la saison en cours (super vétéran).
- Catégorie 40 à 49 ans dans la saison en cours (vétéran).
- Catégorie 30 à 39 ans dans la saison en cours
- Catégorie 19 à 29 ans dans la saison en cours.
- Catégorie Junior : 17 et 18 ans dans la saison en cours.
- Catégorie Cadet : 15 et 16 ans dans la saison en cours.
- Catégorie Minime : 13 et 14 ans dans la saison en cours.

- Catégorie Benjamin : 11 et 12 ans dans la saison en cours.
- Ecoles de vélo : Poussins, Moustiques.

b) Femme :

- Catégorie 60 ans et plus dans la saison en cours.
- Catégorie 50 ans à 59 ans dans la saison en cours.
- Catégorie 40 à 49 ans dans la saison en cours.
- Catégorie 20 à 39 ans dans la saison en cours.
- Catégorie moins de 19 ans dans la saison en cours.

c) Changement de catégorie

2.1) Demande d'un Club

Le Président de Club envoie la fiche de liaison à la CC Catégorie afin de faire changer de catégorie à un adhérent (cat inférieure ou supérieure).

S'il y a un reclassement en catégorie inférieure, le nombre de points du compte coureur sera crédité de la moitié des points de montée en catégorie supérieure.

Toute demande sera validée par la CC Catégorie (preinscriptionfsgt7374@gmail.com).

2.2) Suite à cumul de points

Au fur et à mesure des courses de la saison, les coureurs cumulent des points selon leur classement général sur chaque course FSGT. A partir d'un certain nombre de points ils passent à la catégorie du dessus. Ce nombre de points est différent selon l'âge du coureur.

Normes de points entraînant le passage en catégorie supérieure (variable selon l'âge) :

- 30 points pour les - de 39 ans
- 40 points pour les 40 à 49 ans
- 50 points pour les + de 50 ans

Lors du passage à la catégorie supérieure le compteur de points démarre à 0.

Toutes les places obtenues dans les 5 premiers sur les courses FSGT quel que soit le comité, seront intégrées dans le cumul de points.

Les coureurs faisant dans les 5 premiers sur des courses extérieures devront avertir dès le lundi suivant la CC Catégorie de ses performances afin de lui attribuer des points. Si cela n'est pas fait et que la CC Catégorie l'apprend après coup, les points de montée du coureur seront doublés.

Adresse email : preinscriptionfsgt7374@gmail.com

2.3) Attribution des points pour monter de catégorie

Sur toutes les courses FSGT, les 5 premiers de chaque catégorie de valeur (cat 1, cat 2, cat 3, cat 4, cat 5) marquent des points (pt) selon ce barème :

- Si plus de 20 coureurs de la Catégorie en course :
1^{er} : 12 pt - 2^{eme} : 8 pt - 3^{eme} : 6 pt - 4^{eme} : 4 pt - 5^{eme} : 2 pt
- Si entre 7 et 19 coureurs de la Catégorie en course :
1^{er} : 8 pt - 2^{eme} : 6 pt - 3^{eme} : 4 pt - 4^{eme} : 2 pt - 5^{eme} : 1 pt
- Si moins de 6 coureurs de la Catégorie en course :
1^{er} : 6 pt - 2^{eme} : 4 pt - 3^{eme} : 2 pt - 4^{eme} : 0 pt - 5^{eme} : 0 pt

Ce barème est applicable pour les circuits et CLM. Pour les grimpees le nombre de points sera divisé par 2.

La montée de catégorie supérieure est effective dès le lendemain de l'épreuve où le coureur a atteint le nombre de point requis.

III) Les courses

Les courses sous l'égide de la FSGT en Savoie et Hte Savoie sont avant tout organisées par les Clubs adhérents. Afin de créer une cohérence et un calendrier commun et partagé, les Présidents de Club interagissent au sein de la CCyclisme.

A chaque course il y a une remise des prix selon le classement scratch Homme et Femme et selon les catégories choisies (catégorie de valeur FSGT ou catégorie d'âge Homme et catégorie d'âge Femme).

Sur certaines courses, il peut y avoir un classement club FSGT (temps cumulé sur les 4 premiers coureurs).

Sur chaque course, afin de protéger juridiquement l'organisateur, les compétiteurs et compétitrices doivent avoir une licence avec certificat médical intégré ou pour les non licenciés un certificat médical. Attention, côté Ufolep leur licence est délivrée sans contrôle du certificat médical (demande de contrôle à l'inscription).

Au cours de la saison quelques courses font office de Championnats départementaux FSGT 73-74. Cette option est gérée par la CCyclisme (remise des prix). Les clubs candidats peuvent se manifester avant l'AG Cyclisme de l'année N-1 (31 octobre de l'année N-1).

Tarif inscription course : 9+1 euros avec licence (fsgt - ffc - ufolep) 14+1 euros pour les non licenciés (1 euros pour plateforme d'inscription).

Un calendrier annuel reprend chaque course organisée par les Club affiliés Fsgt 73-74 (annexe 4).

3 typologies de courses existent : Circuit, CLM (individuel ou équipe) Grimpée

1) Circuits

Ces courses ne sont ouvertes qu'aux porteurs d'une licence : FSGT, FFC, Ufolep et selon des critères de niveau. L'organisateur en lien avec la CCatégorie peut surclasser certains coureurs selon les normes de notre Règlement course. Ce règlement fait fois et s'impose à tout coureur. Voir annexe 5.

Pour le classement par club, il sera pris 4 coureurs H ou F répartis sur les courses à 2 départs (classement par place).

2) CLM

Ces courses sont ouvertes à toutes et tous avec licence ou certificat médical pour les non licenciés (sauf CLM exceptionnel type Championnat FSGT limité aux licenciés FSGT).

La catégorie retenue sera la catégorie de valeur.

Pour le classement par équipe FSGT les 4 meilleurs temps seront retenus (addition des temps)

3) Grimpées

Ces courses sont ouvertes à toutes et tous avec licence ou certificat médical pour les non licenciés.

La catégorie retenue sera la catégorie d'âge.

Pour le classement par équipe FSGT les 4 meilleurs temps seront retenus (addition des temps)

IV) Les Championnats 2 Savoie

Chaque année ils sont organisés sur la base d'une course existante avec une alternance 73/74. Un classement Championnat FSGT 73-74 vient se greffer aux résultats de la course support. La CCyclisme gère la remise des prix, propre à ces Championnats.

Ces classements se font par âge et ne concernent que les licenciés FSGT 73 et 74.

Consulter l'Annexe 6 pour les détails.

V) Le classement Prestige

Le classement Prestige est un classement annuel individuel et par équipe par point cumulés sur les divers courses du calendrier. Il y a plusieurs classements :

Classement Femme par âge

Classement Homme par âge

Classement Homme par catégorie de valeur

Classement par équipe (cumul points sur l'année à partir des 4 1^{er} coureurs sur courses)

Les courses du calendrier retenues pour réaliser ce classement (répartition la plus équitable possible CLM, Circuits et Grimpées) sont stipulées sur le calendrier établi en début de saison.

Sur ces courses, un nombre de points est attribué aux coureurs FSGT 73-74 terminant la course. Les normes d'attribution de ces points se trouvent en [annexe 7](#).

Lors des récompenses Prestige, 3 autres catégories sont mis en avant :

2. **Prix de l'assiduité** : il récompense l'assiduité. C'est le coureur ayant réalisé le plus grand nombre de courses FSGT 2 Savoie
3. **Prix engagement bénévole** : il récompense les qualités d'une personne non coureur dévoué à son Club et correspondant à l'esprit sportif de la FSGT. Chaque club pourra proposer une personne avec un argumentaire motivant son choix. Le lauréat sera désigné par vote lors de la Pré-AG de fin de saison par les membres présents.
4. **Super trophée Prestige** pour 3 victoires consécutives du Prestige (voir [annexe 7](#))

Les récompenses de ce classement se font chaque année lors de l'AG de fin de saison. Seul(e)s les présent(e)s à l'AG seront récompensés.

Courses du Prestige et indicateurs pour l'année en [annexe 7](#).

VI) Discipline

Afin de préserver un bon esprit sportif, la CCyclisme peut être saisie ou se saisir de cas litigieux concernant des comportements inappropriés (non-respect du Règlement, violences, insultes, non-respect des bénévoles et coureur(e)s, tricherie en tout genre,....).

Les sanctions prises seront une décision collégiale de la CCyclisme et le contrevenant sera prévenu (exclusion course, du classement général,....).

ANNEXE 1

La Commission Cyclisme

Composition de la CCyclisme

Président : Yves Duchêne

Secrétaire : Frederic Bouzon

CCyclisme Prestige : Alexandre Cavignaux

CCyclisme Catégorie : Ludovic Quentin – Jean Richard SALAVERT (comptage des points) - Jean Noel Jacquemod – Jérémie Hecquet Nuer – William Jallet – Adresse : preinscriptionfsgt7374@gmail.com

CCyclisme Femme : Anne Laure Fey

Coordonnées sur fiche Clubs et contacts

ANNEXE 2

Tarif licence compétition

Tarif licence 2024

Adulte (+18 ans) : $43 + 9 = 52$ euros

Jeune : $36.30 + 9 = 45.30$ euros

Enfant (moins de 12 ans) : 26.20 euros

Mention complémentaire pour le Comité Haute Savoie => tarif différent de la licence de base, se rapprocher du comité pour connaître le prix exact.

ANNEXE 3

Normes pour attribuer la Catégorie de valeur

Tout nouveau coureur en FSGT 73-74 démarre avec la moitié des points de montée Catégorie.

Pour les **coureurs non licenciés** la saison précédente, les Catégories seront attribuées selon un critère d'âge et de passé sportif.

Critère d'âge :

5. Moins de 40 ans : au minimum Cat 3
6. Plus de 40 et moins de 50 ans : au minimum Cat 4
7. Plus de 50 ans : au minimum Cat 5

Si après 2 courses il y a des difficultés dans la catégorie établie, passage à la catégorie inférieure (fin de course avec retard conséquent par exemple). Demande faite par le club à la CC Catégorie. A la 1^{ere} victoire, retour à la catégorie d'origine.

Pour les coureurs FSGT 73-74 licenciés la saison précédente, les Catégories seront attribuées selon la Catégorie d'appartenance à la fin de saison précédente.

Pour les **nouveaux coureurs avec licence FFC** en cours, les Catégories seront attribuées selon le passé sportif et selon la norme concernant l'âge précisée ci-dessus.

NB : coureur non licencié la saison précédente mais ancien FFC de haut niveau. Possibilité d'une licence FSGT si plus de points depuis 2 ans et selon les normes ci-dessus (FFC)

A partir de ces normes et à partir des éléments apportés à la CC Catégorie par les Clubs et autres sources, la CC Catégorie attribuera la Catégorie au coureur.

ANNEXE 4

Calendrier courses 2024

Courses 2024

date	course	organisateur
D 31 mars	Circuit la Bathie	Team Jallet
S 6 avril	CLM ND des Millières	OCA
S 13 avril	Clmi Chanaz (chpt 73/74)	UCCognin
D 21 avril	Circuit Brison St Innocent	BSIC
D 28 avril	CLM Grésy / Aix	BSIC
M 1 mai	CLM la Bathie (chpt AURA CLM)	comité Savoie
D 5 mai	Circuit de Rognaix (chpt 73/74)	ASPES
D 19 mai	Circuit ND des Millières	OCA
D 26 mai	Grimpée Aime-Granier	ASCMacôt la Plagne
D 9 juin	Chpt Aura Circuit la Bathie	comité Savoie
S 15 juin	Grimpée Col du Sapey	SMS cyclo
S 22 juin	Ste Hélène sur Isère - Bonvillard	Cycling organisation YD
D 23 juin	Grimpée de l'Epine	UCCognin
D 30 juin	Grimpée de ND du Pré (chpt 73/74)	ASCMacôt la Plagne
S 6 juillet	Cyclosporitive peak to peak	Cycling organisation YD
D 7 juillet	Orelle challenge	UCVanoise
6 et 7 juillet	Chpt fédéral	Bréchaumont 68
S 13 juillet	Grimpée la Toussuire	SMS cyclo
S 20 juillet	Col des Cyclotouristes	Cycling organisation YD
D 21 juillet	Grimpée d'Albiez (Opinel)	SMS cyclo
S 27 juillet	Grimpée Moutiers-Tougnète (Chpt AURA grimpeur-se)	Cycling organisation YD
S 3 août	Col de l'Arpétaz	Cycling organisation YD
D 4 août	Grimpée de la Rosière	ASCMacôt la Plagne
S 10 août	Col du Tamié	Cycling organisation YD
D 11 août	La Planchette	SMS cyclo - hors prestige
M 15 août	St M Belleville - col de Tougnète	Cycling organisation YD
25-août	Grimpée de Valmeinier	SMS cyclo
D 1 sept	Grimpée col du Chaussy	SMS cyclo
S 7 sept	Circuit Tullins	UCTF (38)
D 15 sept	Circuit Pringy	UC Cran Gévrier
D 29 sept	Grimpée de Beaune	SMS cyclo



les 2 Savoie

ekosport

infos :

www.fsgt73.com

www.eventicom.fr



ANNEXE 5

Attribution des Catégories de valeur aux coureurs extérieurs pour les Circuit et CLM (si classement par catégorie de valeur)

Dans un souci d'équité sportive, les normes utilisées par la CCyclisme des 2 Savoie s'imposent à tous les coureurs extérieurs, Ufolep, Fsgt hors 73-74.

Ainsi un droit de regard et de correction sur les Catégories d'attribution des coureurs extérieurs sera fait sur les courses en circuit ou CLM Fsgt 73-74. De fait certains coureurs seront peut-être surclassés.

La CC Catégorie reste un support aux organisateurs pour cet aspect.

Les normes utilisées pour le coureur Ufolep ou Fsgt extérieur 73-74 :

- ⇒ Agé de moins de 40 ans, il sera à minima en course Fsgt 3
- ⇒ Agé de moins de 50 ans, il sera à minima en course Fsgt 4

ANNEXE 6

Championnats 2 Savoie

Pour 2024 il est prévu 3 Championnats :

- Championnat sur Circuit (5 mai à Rognaix) par catégorie d'âge
- Championnat de CLM (13 avril CLM Chanaz) :
 - Individuel par catégorie d'âge
 - Equipe de 4 personnes même Club
 - Equipe 100 % féminine même Club (3 personnes)
- Championnat des Grimpeur(se)s (30 juin ND du Pré) par catégorie d'âge

ANNEXE 7

Classement Prestige 2024

Pour 2024, toutes les courses du calendrier FSGT 2 Savoie sont prises en compte.

Ce classement se fera au cumul des points acquis sur les courses avec, au maximum 6 courses type « circuits et CLM » et 6 courses type « grimpées ». Par coureur, seront retenus les meilleurs résultats obtenus sur ces courses pour le calcul du cumul des points.

Répartition des points :

Classement	Points attribués
1er	100
2eme	95
3eme	92
4eme	90
5eme	89
6eme	88
7eme	87
8eme	86
...	...

Pour les Circuits, le 1er de la course d'ouverture (cat. 4 et 5) est classé juste derrière le dernier de la course principale (cat. 1, 2 et 3) et ainsi de suite.

Un bonus de 15 points sera attribué à tout coureur(se) participant aux courses du Championnat départemental (circuit, CLM et grimpée FSGT 73-74).

Un bonus de 10 points sera attribué à tout coureur(se) participant aux courses du Championnat Régionaux et Nationaux (circuit, CLM, Grimpée).

Un bonus de 15 points est attribué aux coureur(se) qui participe à la course Vintage Grimpée de l'Opinel afin de ne pas leur porter préjudice (performance moindre).

Super prestige déjà attribués :

A titre exceptionnel : 2000-2011-2016 : Bois Thierry (SMS cyclo)

2017-2018-2019 : Ougier Nicolas (ASCM la Plagne)

2020-2021-2022 : Hecquet Nuer Jérémie (SMS cyclo)

Les Contacts

Commission cyclisme 2 Savoie

Yves Duchêne	06 72 72 14 39	cycling.organisation.y.d@gmail.com
Frederic Bouzon	07 68 00 74 08	bouzon.fred@free.fr
Alexandre Cavignaux	06 59 41 08 77	alexcavignaux@gmail.com
Ludovic Quentin	06 17 28 55 83	quentin.ludovic0@bbox.fr
Jean Noel Jacquemod	06 22 66 78 80	jnj73200@gmail.com
Jérémie Hecquet Nuer	06 69 18 18 12	djeystyl@hotmail.fr
William Jallet	06 67 54 35 84	jallet.auto73@orange.fr
Jean Richard SALAVERT	07 67 73 28 21	jretnelly@gmail.com
Anne Laure Fey	06 64 95 23 52	annelaurefey@yahoo.fr

Les Clubs 73 et 74

	commune	Pdt ou correspondant	
Annecy CC	Annecy	Eliane Goudin	annecy.cyclisme.competition@gmail.com
ASCMacôt la Plagne	La Plagne Tarentaise	Fabien Duchosal	ascmacotlaplagne@outlook.fr
ASPES	Chambéry	Jean Noel Jacquemod	jnj73200@gmail.com
OCA	Albertville	Gilles Tresserre	Tress2126@gmail.com – pierrecibillon@gmail.com
UCC	Cognin	Thibault SAHUC	uccognin@netc.fr thibault.sahuc@gmail.com
UCV	Modane	Gauthier Raison	ucvanoise73500@gmail.com
LAC alliance	Aix les Bains	Alexandre Maingot	lacalliancecycliste@gmail.com
Team Jallet	la Bathie	William JALLET	jallet.auto73@orange.fr
Cyclo Valloire Galibier	Valloire	Gérard Garino	gerardrenee.garino@gmail.com
BSIC	Brison st Innocent	Jean Richard Salavert	jretnelly@gmail.com BSIC73100@gmail.com
SMS Cyclo	St Michel de Maurienne	David Turon	smscyclo@sfr.fr
UC Cran Gévrier	Cran Gévrier	Gilles Reffet	greffet74@gmail.com
Cycling Organisation YD	les Belleville	Yves Duchêne	cycling.organisation.y.d@gmail.com